



Déclaration SNES-FSU CAPA avancement du 24 novembre 2016



Cette première CAPA de l'année scolaire ne peut s'ouvrir, pour le SNES-FSU, sans rappeler que depuis septembre la réforme du collège est mise en œuvre et que malheureusement, les travers et les défauts que nous annonçons et dénonçons sont bel et bien là.

Tout d'abord, la modification de l'ensemble des programmes de toutes les disciplines sur tous les niveaux a entraîné une charge de travail importante pour les enseignants. La publication dans l'urgence de manuels de qualité inégale et l'incapacité de certains éditeurs à être prêts dans les temps ont rendu les choix des équipes pédagogiques bien difficiles. À cette heure, des classes ne peuvent toujours pas bénéficier des nouveaux manuels du fait de l'insuffisance des crédits alloués aux collèges. Les EPI et l'AP, annoncés par l'institution lors des journées de formation «imposées» de l'an dernier comme des modes d'enseignement quasi miraculeux contre l'échec et "l'ennui" des élèves, se révèlent être, au contraire, des outils discriminants. La réforme met effectivement en concurrence les établissements, les disciplines et les enseignants par les choix des orientations pédagogiques ou par les répartitions des horaires d'enseignement effectués.

L'autonomie donnée à chaque établissement crée des inégalités de fait devant les accès aux enseignements pour tous les élèves ! Ce sont cette autonomie et cette concurrence que le SNES-FSU refuse.

Un mauvais projet de réforme donne une mauvaise réforme, celle-ci doit donc être abrogée !

Enfin, les conseils de classe approchent, comment ne pas nous étonner du peu d'informations des équipes, encore moins de formation, sur le Livret Scolaire Unique que le ministère avait promis : les outils de la réforme ne sont pas prêts, quel paradoxe ultime que de voir l'État exiger une adaptation immédiate de ses agents sans s'appliquer ce même niveau d'exigence !

En lycée, la poussée démographique, les modalités d'orientation des élèves ou encore le droit au redoublement dans l'établissement d'origine, en cas d'échec au bac, multiplient les écueils sans donner de moyens supplémentaires pour leur faire face. Cela ne permet pas d'apporter une réponse efficace aux problèmes rencontrés par les élèves en difficulté scolaire.

La remise à plat de la réforme Chatel est plus que jamais nécessaire !

Pour les personnels, le SNES-FSU sera vigilant quant à l'application des décrets et arrêtés du 29 août dernier concernant les non-titulaires même si nous reconnaissons bien volontiers que notre académie a été parmi celles qui les ont toujours bien traités. Il continuera dans le cadre des discussions sur la circulaire de mission des professeurs-documentalistes à défendre le fait que ces derniers sont des enseignants à part entière, organisateurs de ressources pédagogiques et acteurs de l'ouverture sur l'environnement.

De plus, les derniers propos de Mme la Ministre sur le remplacement, sans aucune consultation préalable des organisations syndicales, éludent complètement le manque de TZR par rapport aux besoins et préfèrent réactiver des protocoles de remplacement de courte durée alors que ces derniers ont déjà, par le passé, fait preuve de leur inadaptation devant cette question des absences.

Enfin, si le ministère se félicite de la hausse du nombre de candidats aux concours de recrutement d'enseignants, cela ne peut occulter qu'elle ne concerne pas l'ensemble des disciplines ; ainsi, le nombre de postes non pourvus s'élève à 43 % en allemand, 54 % en lettres classiques et 26,5 % en mathématiques. Par ailleurs, la promesse de la création de 60 000 postes sur le quinquennat ne sera tenue qu'en comptabilisant, dans les créations 2016, 2150 emplois d'AED jamais pris en compte jusque là. De plus, rappelons que ce sont 70 000 suppressions qui avaient eu lieu sous le précédent septennat.

Aussi, le SNES-FSU maintient sa demande de mise en place de véritables pré-recrutements, du rétablissement d'aides spécifiques aux candidats aux concours, la création d'une allocation d'autonomie, de conditions de travail et de formation pour les AED qui leur permettent de préparer les concours.

En ce qui concerne les nouvelles carrières et les nouvelles grilles indiciaires proposées par le ministère, le SNES-FSU considère qu'elles constituent un début de revalorisation et une amélioration globale de la carrière mais ne répondent qu'imparfaitement à l'urgence d'une revalorisation générale.

Les importantes augmentations indiciaires en début de carrière seront en partie absorbées par l'allongement de la durée des futurs premiers échelons. Leur effet s'essoufflera au bout de trois ans, vers le milieu du 3e échelon, en particulier pour les futurs agrégés. Cette revalorisation insuffisante en début de carrière ne suffira donc pas à restaurer l'attractivité de nos professions. Le SNES-FSU revendique un plan de rattrapage de la valeur du point d'indice, la réduction de la durée des premiers échelons, le passage automatique à la hors classe en fin de classe normale, l'accès à la classe exceptionnelle pour le plus grand nombre, le doublement de l'ISOE comme première étape d'une véritable reconnaissance des missions liées à l'enseignement. Pour les professeurs documentalistes, il revendique l'alignement de leurs indemnités respectives sur le montant de l'ISOE. En outre, le SNES-FSU exige la pérennisation de la biadmissibilité.

En ce qui concerne l'évaluation des personnels, le SNES-FSU partage l'objectif affiché de recentrer l'évaluation sur l'aide et le conseil et de permettre les échanges de pratiques professionnelles. Le SNES-FSU se félicite du maintien de la double évaluation. Il veillera à ce que soient distingués clairement les items qui relèvent des prérogatives du seul chef d'établissement, du seul inspecteur ou des deux évaluateurs. Afin d'objectiver le classement des personnels lors des avancements de carrière, le SNES-FSU demande que la grille soit traduite sous forme d'une note. Enfin, le fait que le compte rendu d'évaluation puisse faire l'objet d'observations de la part de l'agent et d'un appel en CAPA va dans le bon sens.

Paradoxalement, le ministère maintient une connexion entre évaluation et progression de carrière, au risque de fausser le caractère formatif de l'évaluation. Toutefois, le projet du ministère, si ambitieux qu'il puisse être, se heurte à un problème de taille : celui d'une formation continue souvent exsangue, centrée sur les besoins institutionnels et l'adaptation aux réformes. Le SNES-FSU exige l'augmentation des crédits qui lui sont alloués et son élargissement aux domaines didactiques et pédagogiques.

S'agissant de la dernière CAPA de ce type, elle est d'autant plus attendue par nos collègues qui ont vu leurs carrières stagner ces dernières années.

Le dispositif de revalorisation va permettre à 153 collègues de bénéficier d'une note pédagogique moyenne ... 54 en lettres, 28 en anglais.

Sur les 95 promouvables au grand choix, seuls 2 y accèdent et effectivement, grâce à la revalorisation. L'effet est plus visible, comme nous l'avions constaté l'an passé pour le passage au choix : sur 86 promouvables au choix, 71 sont promus et seule une vingtaine, selon la date de naissance, sans la revalorisation.

Sur 64 collègues dont la note est égale ou supérieure à la moyenne de leur échelon, et avec une inspection de plus de 5 ans, 39 avaient une possibilité au Grand Choix, seuls 10 l'obtiennent. Pour nous, l'écart-type aurait permis à davantage de ces collègues d'être promus.

Les 37 promouvables au choix sont effectivement promus.

Si les effets restent plus importants que l'an passé, le système n'aura pu s'appliquer que deux ans.

Nous tenons cependant à remercier les services pour la charge de travail supportée qui a été effectivement en faveur des collègues et pour la transmission d'informations précises aux commissaires paritaires alors même que le fichier «officiel» ne comporte toujours pas les dates d'inspection !